



**NOTE DE PRISE DE
POSITION**

**COMPTABILITÉ DU CAPITAL NATUREL : LIBÉRER
LES RESSOURCES NATIONALES ET RENFORCER LA
RÉSILIENCE BUDGÉTAIRE**

Mars 2026

Problématique

L'Afrique est riche en ressources naturelles, mais elle en tire encore trop peu de valeur budgétaire à long terme. Les minéraux, les forêts, les terres, les réseaux hydrologiques, la biodiversité et d'autres actifs écosystémiques constituent le fondement des moyens de subsistance, des exportations, des opportunités de transition énergétique et de la résilience future. Pourtant, ces actifs restent mal mesurés dans les systèmes budgétaires, mal intégrés dans les comptes publics et trop souvent régis par des contrats opaques, des données fragmentées et des modèles d'exploitation à court terme.

C'est là le cœur du problème politique : les pays ne peuvent pas gérer ce qu'ils ne mesurent pas de manière systématique. Lorsque le capital naturel est invisible dans la planification budgétaire et les rapports publics, les gouvernements ont davantage tendance à sous-estimer les risques, à percevoir des recettes insuffisantes, à négliger l'épuisement des ressources environnementales et à passer à côté de l'opportunité de transformer des richesses naturelles limitées en valeur publique durable.

Contexte et impact

La présentation de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) lors de la conférence de l'AAAG 2025 a mis en évidence le « paradoxe africain » : un continent qui détient une part importante des réserves minérales mondiales, mais qui ne capte qu'une part limitée de la chaîne de valeur et, dans de nombreux cas, moins que le potentiel de recettes que laisse entrevoir son gisement de ressources. Elle a également mis en évidence les obstacles concrets auxquels sont confrontés les responsables des finances publiques – volatilité des recettes, lacunes en matière de gouvernance et flux financiers illicites – et a montré comment la publication d'informations sur le secteur extractif peut renforcer les prévisions, la perception des recettes, la planification du développement et le suivi des audits.

Les meilleures pratiques mondiales offrent désormais une base méthodologique plus solide pour ce programme. Le Système de comptabilité environnementale et économique des Nations unies constitue la norme internationale en matière de comptabilité du capital naturel, tandis que le programme « Changing Wealth of Nations » de la Banque mondiale a renforcé l'importance de mesurer la richesse au-delà du PIB. La norme ITIE 2023 renforce encore les attentes concernant les contrats, la propriété effective, la divulgation systématique et la publication des informations financières publiques dans le secteur extractif.

L'impact politique est considérable. La comptabilité du capital naturel peut améliorer la mobilisation des ressources nationales, renforcer l'analyse des risques budgétaires, soutenir la conception de fonds souverains et de fonds de stabilisation, permettre une meilleure planification intergénérationnelle et permettre aux gouvernements africains de s'engager de manière plus crédible dans les cadres de la finance durable, du financement climatique et de l'investissement responsable.

Solutions politiques

Afin de promouvoir un programme politique continental plus solide en matière de gestion de la richesse publique, l'AAAG se repositionne pour défendre ces interventions dans le cadre de son rôle de leader d'opinion et de plaidoyer, afin d'aider les pays membres à intégrer de manière plus systématique le capital naturel, les recettes des secteurs extractifs et la gestion intergénérationnelle des ressources dans la politique budgétaire, la gestion des finances publiques et la prise de décision en matière de développement à long terme. La priorité à cet égard consistera à inciter l'Afrique à :

- 1) Adopter la comptabilité du capital naturel dans le cadre de l'architecture budgétaire. Les gouvernements devraient intégrer progressivement les comptes du capital naturel basés sur le Système de comptabilité économique et environnementale (SEEA) dans les statistiques nationales, l'analyse budgétaire, la planification du développement et les rapports financiers publics. Cela devrait inclure les comptes de stocks physiques, l'évaluation monétaire lorsque la méthodologie le permet, et la mise à jour régulière des principaux comptes relatifs aux ressources naturelles.

- 2) Renforcer la chaîne des recettes issues des activités extractives, de la prévision à l'audit. Les pays riches en ressources devraient relier les données relatives aux contrats et à la production aux prévisions de recettes, au suivi du recouvrement, aux cadres de développement et aux processus d'audit. Les recettes issues des activités extractives, une fois vérifiées, devraient être intégrées de manière transparente dans les cadres de dépenses à moyen terme et les décisions de politique budgétaire plus larges.
- 3) Améliorer la transparence des contrats, de la propriété et des recettes. Les pays devraient s'aligner davantage sur les principes de l'ITIE en élargissant la publication d'informations sur les contrats, les licences, la propriété effective, la production, les versements de recettes, les transferts infranationaux et les obligations sociales et environnementales. Une meilleure publication réduit la marge d'appréciation, aide à identifier les fuites et renforce la part équitable revenant à l'État.
- 4) Utiliser de manière plus stratégique les mécanismes de stabilisation et les fonds souverains. Les recettes issues des ressources naturelles devraient s'appuyer sur des règles budgétaires claires, des fonds de stabilisation et, lorsque cela est possible, des fonds souverains qui contribuent à lisser les cycles des matières premières et à convertir la richesse naturelle limitée en actifs financiers et productifs durables.
- 5) Renforcer les capacités de gouvernance intersectorielles. Les ministères des Finances, de l'Environnement, des Mines, de la Planification et des Statistiques, ainsi que les institutions supérieures de contrôle, ont besoin de normes communes en matière de données, de mécanismes de coordination et de compétences techniques afin que les informations sur le capital naturel puissent éclairer l'élaboration du budget, la gestion des risques liés aux catastrophes, la stratégie climatique et la planification à long terme.

Conclusion

La comptabilité du capital naturel offre à l'Afrique une voie pour passer de l'extraction à la gestion responsable. Elle aide les gouvernements à considérer la richesse naturelle non seulement comme une source de recettes annuelles, mais aussi comme un ensemble d'actifs stratégiques qui doit être mesuré, géré, protégé et converti en valeur publique durable. Pour l'AAAG, il s'agit d'une opportunité d'élargir le programme des finances publiques au-delà des flux budgétaires conventionnels et de positionner les bureaux des comptes généraux comme des acteurs essentiels pour relier la gouvernance des ressources, l'intégrité des recettes et la résilience budgétaire à long terme.

Appel à l'action

Les pays africains devraient agir de manière résolue pour intégrer la comptabilité du capital naturel, la transparence à la manière de l'ITIE et la planification budgétaire, afin que la richesse issue des ressources naturelles se traduise par des recettes plus importantes, de meilleurs investissements publics et des voies de développement plus résilientes.

L'ASSOCIATION AFRICAINE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX (AAAG)

Plot 488a, Lake Road | Kabulonga – Lusaka, Zambia | +260 958120115info@aaag.africa |

www.aaag.africa

Follow us on Social Media



AFRICAN ASSOCIATION OF
ACCOUNTANTS GENERAL

www.AAAG.AFRICA